



HONORAIRES DE VENTE :

- **APPARTEMENTS, PAVILLONS, TERRAINS A BATIR POUR MAISON INDIVIDUELLE :**

PRIX DE VENTE				HONORAIRES INCLUS (**)
Jusqu'à 50 000 €				Forfait fixe de 2500 €
De	50 000 €	à	150 000 €	6,50%
De	151 000 €	à	175 000 €	6,25%
De	176 000 €	à	250 000 €	6,00%
De	251 000 €	à	260 000 €	5,80%
De	261 000 €	à	270 000 €	5,60%
De	271 000 €	à	280 000 €	5,40%
De	281 000 €	à	290 000 €	5,20%
De	291 000 €	à	300 000 €	5,00%
De	301 000 €	à	350 000 €	4,75%
De	351 000 €	à	400 000 €	4,50%
De	401 000 €	à	500 000 €	4,25%
De	501 000 €	à	600 000 €	4,00%
De	601 000 €	à	700 000 €	3,75%
De	701 000 €	à	750 000 €	3,50%
De	751 000 €	à	800 000 €	3,25%
Au-delà de 800 000 €				3,00%
Pour des biens « HORS SECTEUR » Dans une commune différente de celle de nos agences, sauf Gournay-sur-Marne, Émerainville, Noisiel, Lognes, Torcy, Chelles				Majoration de 2% (***)

(*) Le prix de vente inclut les honoraires d'agence

(**) Les honoraires inclus sont **TTC** (Toutes Taxes Comprises), s'expriment en pourcentage du Prix de Vente et s'entendent en honoraires **maximums**.

(***) Exemple : soit 8% pour un bien à 250 000€ situé en dehors des communes mentionnées

Une grille d'honoraires détaillée par tranche de prix est consultable en agence et sur demande.

- **FONDS DE COMMERCE : 10% (**)**
- **TERRAINS A BATIR POUR PROGRAMME IMMOBILIER : 8% (**)**
- **AVIS DE VALEUR OFFERT ET SUR RENDEZ-VOUS**

- Les honoraires de vente sont à la charge du vendeur (sauf convention contraire). Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant la présentation de chaque bien.
- En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicable est celui indiqué par l'agence apporteuse de l'inter-cabinet c'est à dire celle qui a signé le mandat de vente initial.
- Notre agence ne reçoit pas de fonds : les versements de séquestre doivent être libellés au nom des notaires désignés par nos clients et réglés par virement

BAUX D'HABITATION : (LIBRES, MEUBLES OU MIXTES)

• HONORAIRES CUMULES A LA CHARGE DU BAILLEUR :

ENTREMISE ET NEGOCIATION EN VUE DE LA MISE EN LOCATION <i>CONSTITUTION ADMINISTRATIVE DU DOSSIER BAILLEUR ET COMMERCIALISATION</i>	200€ TTC FORFAITAIRE
VISITES, CONSTITUTION DU DOSSIER DU CANDIDAT, REDACTION DU BAIL <i>EN ZONE TENDUE (*)</i>	10€ TTC PAR METRE CARRE DE SURFACE HABITABLE
ÉTAT DES LIEUX D'ENTREE <i>EN ZONE TENDUE (*)</i>	3€ TTC PAR METRE CARRE DE SURFACE HABITABLE
ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE <i>EN CAS DE NON-RELOCATION PAR LE BAILLEUR AVEC L'AGENCE AU TERME DU BAIL</i>	3€ TTC PAR METRE CARRE DE SURFACE HABITABLE

• HONORAIRES CUMULES A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

VISITES, CONSTITUTION DU DOSSIER DU CANDIDAT, REDACTION DU BAIL <i>EN ZONE TENDUE (*)</i>	10€ TTC PAR METRE CARRE DE SURFACE HABITABLE
ÉTAT DES LIEUX D'ENTREE <i>EN ZONE TENDUE (*)</i>	3€ TTC PAR METRE CARRE DE SURFACE HABITABLE

PARKING, BOX, GARAGE, CAVE :

• HONORAIRES CUMULES A LA CHARGE DU BAILLEUR :

ENTREMISE ET NEGOCIATION EN VUE DE LA MISE EN LOCATION <i>CONSTITUTION ADMINISTRATIVE DU DOSSIER BAILLEUR ET COMMERCIALISATION</i>	20€ TTC FORFAITAIRE
LOCATION, VISITE, CONSTITUTION DU DOSSIER LOCATAIRE, REDACTION ET ETAT DES LIEUX D'ENTREE (**)	100€ TTC FORFAITAIRE
ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE (**) <i>EN CAS DE NON-RELOCATION PAR LE BAILLEUR AVEC L'AGENCE AU TERME DU BAIL</i>	30€ FORFAITAIRE

• HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

LOCATION, VISITE, CONSTITUTION DU DOSSIER LOCATAIRE, REDACTION ET ETAT DES LIEUX D'ENTREE (**)	100€ TTC FORFAITAIRE
--	----------------------

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS :

• HONORAIRES CUMULES A LA CHARGE DU BAILLEUR :

ENTREMISE ET NEGOCIATION EN VUE DE LA MISE EN LOCATION <i>CONSTITUTION ADMINISTRATIVE DU DOSSIER BAILLEUR ET COMMERCIALISATION</i>	250€ TTC FORFAITAIRE
LOCATION, VISITE DU CANDIDAT PRENEUR	9% TTC DU LOYER HORS TAXE HORS CHARGES DE LA PREMIERE PERIODE TRIENNALE
REDACTION	SELON HONORAIRES AVOCAT, NOTAIRE OU AUTRE CONSEIL
ÉTAT DES LIEUX D'ENTREE (**)	3€ TTC PAR METRE CARRE DE SURFACE LOUEE
ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE (**) <i>EN CAS DE NON-RELOCATION PAR LE BAILLEUR AVEC L'AGENCE AU TERME DU BAIL</i>	3€ TTC PAR METRE CARRE DE SURFACE LOUEE

• HONORAIRES CUMULES A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

LOCATION, VISITE DU CANDIDAT PRENEUR	9% TTC DU LOYER HORS TAXE HORS CHARGES DE LA PREMIERE PERIODE TRIENNALE
REDACTION	SELON HONORAIRES AVOCAT, NOTAIRE OU AUTRE CONSEIL
ÉTAT DES LIEUX D'ENTREE (**)	3€ TTC PAR METRE CARRE DE SURFACE LOUEE

(*) ZONE TENDUE : NOISY-LE-GRAND, GOURNAY-SUR-MARNE, CHAMPS-SUR-MARNE, ÉMERAINVILLE, TORCY, NOISIEL, LOGNES, CHELLES

(**) ÉTAT DES LIEUX : EN CAS DE REALISATION PAR HUISSIER, LES HONORAIRES APPLIQUES SERONT CEUX DE CE DERNIER ET A LA CHARGES DES PARTIES SELON LE CADRE LEGAL EN VIGUEUR.

Taux de TVA applicable 20%

Honoraires en vigueur au 15 novembre 2023